



# **Appel à Projets de Recherche 2020**

**LabEx DRIIHM**

**Dispositif de Recherche Interdisciplinaire  
sur les Interactions Hommes-Milieus**

## **À RETENIR**

**Lancement de l'appel à projets : 1<sup>er</sup> novembre 2019**

**Limite de soumission des dossiers : 15 décembre 2019 (minuit heure de Paris)**

**Résultats des Appels à projets de recherche : janvier-février 2020**

### **CONTACTS**

**Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter :**

**Corinne Pardo** - Chargée de projet Gouvernance du LabEx DRIIHM  
pardo(at)eccorev.fr

**Pour des questions techniques concernant l'enregistrement en ligne des propositions de recherche :**

**Arnaud JEAN-CHARLES** - Chargé de projet Informatique du LabEx DRIIHM  
jeancharles(at)eccorev.fr

**Pour contacter l'administration du groupe DATA DRIIHM : datadriihm-admin(at)eccorev.fr**

**Pour des questions spécifiques à un OHM et pour toute soumission d'un projet inter-OHM, ou post-doctoral :**

veuillez contacter le(s) directeur(s) de l'OHM (ou des OHMs) concerné(s)

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Contexte et particularités de l'appel à projets .....</b>	<b>4</b>
1.1	Contexte .....	4
1.2	Particularités.....	4
<b>2</b>	<b>Les APR du LabEx DRIIHM.....</b>	<b>5</b>
2.1	Volet OHM.....	5
2.2	Volet interOHM .....	6
2.3	Volet post-doctoral.....	6
	2.3.1 Conditions d'éligibilité.....	7
	2.3.2 Saisie des projets post-doctoraux.....	7
<b>3</b>	<b>Soumettre une proposition de recherche.....</b>	<b>7</b>
3.1	Qui peut soumettre une proposition de recherche ?.....	7
3.2	Saisie en ligne des projets .....	7
3.3	Engagements des équipes lauréates .....	8
	3.3.1 Engagements administratifs et financiers .....	8
	3.3.2 Engagements scientifiques.....	8
	<i>Les retours obligatoires .....</i>	<i>8</i>
	<i>Remerciements et citations .....</i>	<i>8</i>
	<i>Données – Stockage et archivage.....</i>	<i>9</i>

# 1 Contexte et particularités de l'appel à projets

Outils de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE) du CNRS, les Observatoires Hommes-Milieus (OHM ; 13 en cours<sup>1</sup>) étudient les écosystèmes très anthropisés dans une démarche intégrative des sciences de l'environnement. Reconnus en 2012 dans le cadre des Investissements d'Avenir comme Laboratoire d'Excellence qui a été renouvelé pour 5 ans (2020-2024), les OHM sont le substrat sur lequel repose le LabEx DRIIHM (Dispositif de Recherche Interdisciplinaire sur les Interactions Hommes-Milieus).

## 1.1 Contexte

Les OHM sont construits autour d'un objet déterminé par un fait dit structurant, issu du fonctionnement des écosystèmes très anthropisés et posant des questions essentielles pour l'environnement et la société par la survenue d'un événement de bouleversement ou *événement fondateur* qui intervient dans un contexte structuré depuis de nombreuses années et déterminant ainsi un avant et un après. Le but est d'identifier les mécanismes qu'il induit, d'en comprendre les fonctionnements, d'en déterminer les dynamiques et les interactions et d'en suivre les effets et conséquences, au cours du temps, sur l'homme et son milieu.

Outils d'incitation, de soutien et d'organisation de l'interdisciplinarité, les OHM favorisent et tendent à organiser autour d'un objet d'étude commun (objet focal), les interactions entre les sciences de l'environnement (SDE) : sciences de la Terre, de la Vie, sciences de l'Homme et de la Société. Les OHM se développent avec la mise en place d'outils dédiés au stockage, à l'interopérabilité et à la pérennisation des données scientifiques avec l'accompagnement du groupe Data DRIIHM. Les OHM sont ainsi conçus comme des dispositifs privilégiés d'observation, d'étude, d'expérimentation et de modélisation des questions et enjeux environnementaux actuels et des réponses que l'on peut leur apporter. Les recherches soutenues par le DRIIHM contribuent à l'accomplissement de ces objectifs, notamment par le référencement de leurs résultats : publications, communications, métadonnées et données.

## 1.2 Particularités

Le présent APR vise à soutenir des études s'inscrivant dans le champ des SDE, telles que définies précédemment. Sont principalement concernés les domaines listés ci-après et pouvant être traités dans le cadre précis d'un ou plusieurs OHM.

- Réponses aux changements globaux,
- Echelles temporelles et dynamiques de la biodiversité,
- De l'anthropisation à l'artificialisation des milieux et du vivant,
- Etudes de nouveaux biomes,
- Environnement et santé, écologie de la santé,
- Ecologie chimique et chimie écologique, écotoxicologie,
- Contaminants et contaminations,

---

<sup>1</sup> Les 13 OHM actuellement en activité sont les OHM : Bassin minier de Provence (PACA, France), Estarreja (Portugal), Pyrénées-haut-Videssos (Midi-Pyrénées, France), Littoral méditerranéen (Languedoc-Roussillon, PACA et Corse, France), Nunavik (Québec, Canada), Oyapock (Guyane), Tèssékéré (Sénégal), Pays de Bitche (Lorraine, France), Pima County (USA), Littoral Caraïbe (Guadeloupe, France), Vallée du Rhône (Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et PACA, France), Patagonia-Bahia Exploradores (Chili) et Fessenheim (Haut-Rhin, France).

- Durabilité et usages,
- Aménités environnementales et approches économiques,
- Politiques publiques et gestion durable des territoires.

Chaque OHM développe en plus une problématisation propre, directement issue de la prise en compte de ses spécificités, et qui est présentée dans le volet thématique de cet APR ((Cf. [Chapitre 2.1](#)).

L'esprit de cet appel est d'encourager les équipes désireuses d'explorer de nouvelles pistes de recherche, tant sur un plan thématique que méthodologique, à les mettre en œuvre dans le cadre des OHM.

L'appel à projets de recherche 2020 du LabEx DRIIHM regroupe :

- un volet thématique OHM (Cf. [Chapitre 2.1](#)),
- un volet inter OHM - (Cf. [Chapitre 2.2](#)),
- un volet postdoctoral - (Cf. [Chapitre 2.3](#)),

L'ensemble des projets (OHM, inter-OHM) sont financés pour **une durée de deux ans**.

Leur conception peut s'envisager en articulation avec un programme de recherche existant ou comme un projet émergent, susceptible de servir de base pour des développements ultérieurs.

Les projets présentés peuvent être disciplinaires, pluridisciplinaires, voire interdisciplinaires. L'interdisciplinarité, qui reste bien l'objectif recherché in fine, n'est pas un prérequis pour l'élection à cet APR si le projet s'inscrit de manière argumentée dans le champ de questionnement de l'OHM concerné.

Les projets soumis pourront présenter un caractère théorique affirmé ou au contraire être davantage articulés autour d'une opération de recherche/action.

Les approches comparatives seront appréciées. Les travaux permettant d'intégrer et de répondre à des demandes sociétales seront également encouragés.

La politique des Labex engage les équipes dans une dynamique de partage et de communication des connaissances envers la société civile et particulièrement les jeunes générations. Dans ce cadre, les OHM et le LabEx DRIIHM apporteront une attention toute particulière aux projets qui proposeront une (ou des) intervention(s) (atelier, présentation, conférence...) dans un établissement scolaire présent sur le territoire des OHM.

## 2 Les APR du LabEx DRIIHM

### 2.1 Volet OHM

Ce volet présente par 12<sup>2</sup> fiches indépendantes le cadrage scientifique et la problématique de recherche pour l'année à venir de chacun des OHM. L'orientation de ces appels est de leur ressort, tout comme la procédure de sélection des projets proposés, sous réserve de l'accord final du conseil de direction du Labex DRIIHM.

---

<sup>2</sup> L'APR de l'OHMi Nunavik, à sa demande, est reporté en Mars 2020

Avant la soumission en ligne d'un projet OHM, vous pouvez prendre contact avec le directeur de l'OHM concerné.

Il est rappelé aux porteurs de projet que chaque OHM a des priorités et des hauteurs de financements qui lui sont propres ; pour en prendre connaissance, veuillez cliquer sur les liens des fiches ci-dessous.

Fiche de l'APR 2020 - [OHM Bassin minier de Provence](#)

Fiche de l'APR 2020 - OHMi Estarreja ([Version portugaise](#) / [Version française](#))

Fiche de l'APR 2020 – [OHM Fessenheim](#)

Fiche de l'APR 2020 – [OHM Littoral Caraïbe](#)

Fiche de l'APR 2020 - [OHM Littoral Méditerranéen](#)

Fiche de l'APR 2020 - [OHM Oyapock](#)

Fiche de l'APR 2020 – OHMi Patagonia-Bahia exploradores (disponible bientôt)

Fiche de l'APR 2020 – [OHM Pays de Bitche](#)

Fiche de l'APR 2020 - [OHMi Pima County](#)

Fiche de l'APR 2020 - [OHM Pyrénées-haut Vicdessos](#)

Fiche de l'APR 2020 - [OHMi Tésékéré](#)

Fiche de l'APR 2020 - [OHM Vallée du Rhône](#)

## **2.2 Volet interOHM**

**IMPORTANT !** Avant toute saisie de projet interOHM, le porteur doit prendre contact avec les directeur(e)s des OHM concernés.

Ce volet est géré directement au niveau du LabEx DRIIHM et bénéficie d'un financement spécifique. Il s'agit d'un APR « blanc », donc non orienté. Cependant, les projets soumis doivent **obligatoirement concerner au moins deux OHM sur les 13**.

Les propositions de recherche sont à saisir en ligne via le site internet du LabEx ([www.driihm.fr](http://www.driihm.fr)) et selon les modalités précédemment décrites ([Cf. 3.2 – Saisie en ligne des projets](#)).

## **2.3 Volet post-doctoral**

**IMPORTANT !** : Avant toute saisie de projet post-doctoral, le porteur doit prendre contact avec le(s) directeur(e)(s) de l'OHM concerné.

Le LabEx DRIIHM propose 2 contrats de recherche post-doctorale d'un an. Le montant maximum du contrat est de 50000 € ; si l'ancienneté du candidat retenu exige un salaire plus élevé, il sera nécessaire de prévoir un co-financement – ce dernier sera précisé lors de la soumission du projet.

Les projets post-doctoraux, compte tenu du calendrier des appels, sont déposés par le chercheur confirmé qui encadrera le futur post-doctorant et non par le futur CDD. Il appartiendra à chaque porteur d'identifier d'ici le mois d'octobre de l'année de l'APR l'identité du futur bénéficiaire du contrat. A défaut, le contrat sera soit affecté au suivant s'il y a une liste complémentaire, soit retiré du concours.

### 2.3.1 Conditions d'éligibilité

- Le projet de recherche sera effectué au sein d'une unité française du CNRS partenaire du LabEx DRIIHM. Le contrat établi sera un contrat d'un an « CDD Chercheur » au sein du CNRS.
- Le projet doit concerner directement au moins un OHM et s'adresser au cœur de ses problématiques.
- Bien que ce ne soit pas une condition *sine qua non*, les sujets pluri voire interdisciplinaires seront considérés avec la plus grande attention. Ils devront alors présenter les meilleures garanties de succès (directions scientifiques, disponibilité des équipements nécessaires, etc.)

### 2.3.2 Saisie des projets post-doctoraux

La saisie des projets se fait en ligne sur le site du [DRIIHM](#), après identification du porteur de projet sur ce même site (via « Créer un compte »). Vous pouvez joindre en PDF, sur l'interface de saisie, le CV court du Directeur de Recherche, le CV du candidat(e) (si déjà connu(e)) et tout autre document que vous jugerez utile.

Voir les modalités pratiques de saisie des projets ([paragraphe 3.2](#)).

## 3 Soumettre une proposition de recherche

### 3.1 Qui peut soumettre une proposition de recherche ?

Les présents appels s'adressent à toutes les équipes de recherche françaises relevant d'un EPST ou d'une EPSCP (Université) partenaires du Labex, aux équipes de recherche des pays partenaires des OHM internationaux (Portugal, Canada, Sénégal, USA, Chili) ainsi qu'aux autres équipes françaises et étrangères via un partenariat avec une équipe française membre du Labex. Une même équipe peut déposer plusieurs projets auprès d'un même OHM, de plusieurs OHM ou auprès du DRIIHM (interOHM).

### 3.2 Saisie en ligne des projets


Les soumissions des projets de recherche se font en ligne, à une seule et même adresse : <http://www.driihm.fr>, **après** identification du porteur de projet sur le site du labex DRIIHM.

#### La saisie se fait en trois temps

**1<sup>er</sup> temps** : S'inscrire sur le site du Labex DRIIHM

**2<sup>ème</sup> temps** : Vous êtes automatiquement dirigé vers l'interface de saisie d'un projet de recherche en Français. Vous pouvez alors choisir la langue du formulaire (Français, Anglais) – Informer les champs suivants : « Références du projet », « Contenus » et « Participants au projet » ; S'engager à respecter la charte des OHM ; Sauvegarder.

Le porteur de projet peut joindre tout fichier qu'il jugera utile.

**3<sup>ème</sup> temps** : Le projet en cours de rédaction apparaît en résumé. Cliquer sur l'icône de modification du projet  . Le champ « Budget » peut maintenant être informé. Sauvegarder.

Le (la) porteur(e) de projet, et lui (elle) seul(e), peut voir et modifier le projet soumis jusqu'à la date de fin de l'APR, soit le 15 décembre à minuit (heure de Paris).

### **3.3 Engagements des équipes lauréates**

Les équipes lauréates s'engagent moralement à deux niveaux.

#### **3.3.1 Engagements administratifs et financiers**

Pendant la période d'un mois qui suit l'annonce des lauréats, les équipes s'engagent à fournir au gestionnaire de l'APR les éléments nécessaires à la mise à disposition du financement obtenu.

Si ces formalités ne sont pas satisfaites sous un mois, le LabEx DRIIHM se réserve la possibilité de réaffecter les financements correspondants.

Les dépenses faites dans le cadre des projets lauréats doivent rentrer dans le cadre des dépenses éligibles du Labex DRIIHM (Cf. *Guide financier LabEx DRIIHM* en ligne sur le site du Labex et transmis à tous les lauréats de l'APR) et seront justifiées annuellement en février auprès du Service Financier et Comptable de la DR16, délégation pilote du Labex DRIIHM, via la délégation de proximité de l'unité lauréate.

Quelques points majeurs sont d'ores et déjà rappelés ici :

- les dépenses d'équipement **ne sont pas éligibles** dans le cadre du DRIIHM ;
- les dépenses de « petits matériels » sont éligibles jusqu'à 4000 € (selon la définition de l'ANR) ;
- les prestations de service sont éligibles mais leur montant ne doit pas dépasser 30% du budget total alloué ;
- les gratifications de stage sont quant à elles éligibles mais doivent être demandées lors de la soumission du projet.

#### **3.3.2 Engagements scientifiques**

##### **Les retours obligatoires**

Dans un délai de deux ans après l'obtention des crédits et avant toute soumission à un nouvel APR DRIIHM, les projets financés feront l'objet :

- d'une présentation orale lors du séminaire de restitution des/de l'OHM concerné(s),
- d'un rapport succinct rendu à/aux OHM concerné(s) sous la forme d'une fiche de synthèse (4p.) dont la trame sera présente sur le site du DRIIHM et vous sera également transmise par le directeur de l'OHM.

##### **Remerciements et citations**

Les lauréats s'engagent à publier dans les deux années qui suivent le présent APR au moins 1 article dans une revue scientifique à comité de lecture. De plus, **chaque partenaire scientifique du projet s'engage à faire mention des OHM et du LabEx DRIIHM dans toutes les publications ou les communications des résultats de ses recherches** sous la forme :

*« Ce travail a bénéficié d'une aide de l'Etat gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du Labex DRIIHM, programme « Investissements d'avenir » portant la référence ANR-11-LABX-0010 ».*



Le LabEx DRIIHM et son adresse peuvent également être rappelés en en-tête de l'article (adresse du chercheur) sous cette forme :

LabEx DRIIHM (Programme "investissements d'avenir" : ANR-11-LABX-0010), INEE-CNRS 3 rue Michel-Ange, 75016 Paris.

Pour les communications orales et les posters, il est demandé d'apposer le logo du Labex DRIIHM à côté de ceux du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) et du CNRS (disponibles en ligne sur le site du Labex DRIIHM).

### **Données – Stockage et archivage**

Comme indiqué dans la charte des OHM que les porteur(e)s de projets doivent signer, **le stockage et l'archivage de l'information scientifique sont deux des objectifs des OHM**. Les lauréat(e)s doivent donc accepter le principe de transmettre leurs métadonnées via une fiche de métadonnées présentes sur les sites des OHM et celui du DRIIHM ; le groupe DATA DRIIHM accompagnera chacun des chercheurs dans cette tâche.

Comme dans tout observatoire, les données ont quant à elles vocation à être versées, après valorisation par leur auteur, directement au système d'information de l'OHM ou à défaut à celui du LabEx DRIIHM.